

N° de l'article: 22-1
Date d'édition 23.03.2017
Version 54.1

Ahrweitex- Schnellspachtel
Date d'exécution 21.03.2017
Date d'émission 13.03.2017

FR
Page 1 / 9

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. identificateurs produit

N° de l'article (producteur/fournisseur): 22-1
Identification de la substance ou du mélange Ahrweitex- Schnellspachtel
weiss - Tube -

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées pertinentes:

Épandeur

Usages déconseillés:

Conscient de toute autre information

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur (fabricant/importateur/représentant exclusif/utilisateur en aval/revendeur)

P.A. Jansen GmbH u. Co., KG

Maler-Spezialprodukte

Hochstadenstraße 22

D-53474 Bad Neuenahr-Ahrweiler

Téléphone: +49 2641 3897-0

Télécopie: +49 2641 3897-28

Homepage: www.jansen.de

Service responsable de l'information:

Laboratoire

E-mail (personne compétente)

info@jansen.de

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence

+49 2641 3897-53

Ce numéro n'est joignable que pendant les heures d'ouverture du bureau.

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Le mélange est classé non dangereux selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP].

2.2. Éléments d'étiquetage

Le produit est classé et étiqueté conformément aux directives CE ou aux lois nationales respectives.

Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes des risques

Mentions de danger

Aucune donnée disponible

Conseils de prudence

Aucune donnée disponible

contient:

Aucune donnée disponible

Informations supplémentaires sur les dangers (UE)

EUH210

Fiche de données de sécurité disponible sur demande.

2.3. Autres dangers

RUBRIQUE 3: Composition / informations sur les composants

3.2. Mélanges

Description du produit / spécification chimique

Description Kunstharzspachtel hochgefüllt

Composants dangereux

Classification selon règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

N°CE

Numéro d'enregistrement REACH

n°CAS

Désignation chimique

Pds %

N° de l'article: 22-1
Date d'édition: 23.03.2017
Version: 54.1

Ahrweitex- Schnellspachtel
Date d'exécution: 21.03.2017
Date d'émission: 13.03.2017

FR
Page 2 / 9

Numéro d'identification UE	Classification: // Remarque	
215-535-7 1330-20-7 601-022-00-9	01-2119488216-32 xylène, mélange d'isomères Flam. Liq. 3 H226 / Acute Tox. 4 H312 / Acute Tox. 4 H332 / Skin Irrit. 2 H315 / Eye Irrit. 2 H319 / Asp. Tox. 1 H304 / STOT RE 2 H373 / STOT SE 3 H335	5 - 7
919-857-5	01-2119463258-33 Hydrocarbures, C9-C11, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, <2% aromatiques Flam. Liq. 3 H226 / Asp. Tox. 1 H304 / STOT SE 3 H336	3 - 5
202-849-4 100-41-4 601-023-00-4	01-2119489370-35 éthylbenzène Acute Tox. 4 H332 / STOT RE 2 H373 / Asp. Tox. 1 H304 / Aquatic Chronic 3 H412 / Flam. Liq. 2 H225	1 - 1,5
245-018-1 22464-99-9	01-2119979088-21 L'acide 2-éthylhexanoïque, le sel de zirconium Repr. 2 H361d / Aquatic Chronic 4 H413	0,15 - 0,2

Indications diverses

Texte intégral des classifications: voir section 16

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Remarques générales

Si des symptômes apparaissent ou en cas de doute, consulter un médecin. En cas de perte de conscience, ne rien administrer par voie buccale, mise en décubitus latéral et consulter un médecin.

En cas d'inhalation

Transporter la victime à l'air libre, la protéger par une couverture et la maintenir immobile. Respiration artificielle en cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire

Après contact avec la peau

Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé. Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec eau et savon. N'employer ni solvants, ni diluants.

Après contact avec les yeux

Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Demander immédiatement un avis médical.

En cas d'ingestion

En cas d'ingestion, rincer la bouche avec de l'eau (seulement si la personne est consciente). Demander immédiatement un avis médical. Garder la victime au calme. NE PAS faire vomir.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Si des symptômes apparaissent ou en cas de doute, consulter un médecin.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyen d'extinction

Agents d'extinction appropriés:

mousse résistante à l'alcool, dioxyde de carbone, Poudre, brouillard, (eau)

Agents d'extinction déconseillés pour des raisons de sécurité:

jet d'eau de forte puissance

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie, formation d'une épaisse fumée noire. L'inhalation des produits de décomposition dangereux présente un danger grave pour la santé.

5.3. Conseils aux pompiers

Tenir un appareil de protection respiratoire à disposition. Ne pas laisser s'écouler l'eau d'extinction dans les canalisations, le sol ou le milieu aquatique. Refroidir avec de l'eau les récipients fermés se trouvant à proximité du foyer d'incendie.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

N° de l'article: 22-1
Date d'édition 23.03.2017
Version 54.1

Ahrweitex- Schnellspachtel
Date d'exécution 21.03.2017
Date d'émission 13.03.2017

FR
Page 3 / 9

Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles. Ventiler la zone concernée. Ne pas inspirer les vapeurs.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. En cas de pollution de cours d'eau, de lacs ou de canalisations, informer les autorités compétentes selon les réglementations locales.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Délimiter le matériel usé avec un absorbant ininflammable (par ex. du sable, de la terre, de la vermiculite, de la diatomite) et pour son élimination, respecter les directives locales en le plaçant dans des conteneurs prévus à cet effet (cf chapitre 13). Effectuer ensuite un nettoyage avec des détergents. Ne pas utiliser de solvants.

6.4. Référence à d'autres sections

Respecter la directive concernant la protection (voir chapitres 7 et 8).

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions de manipulation

Éviter la formation de concentrations explosives et inflammables de vapeur dans l'air et le dépassement des valeurs limites au poste de travail. Utiliser la matière uniquement dans les endroits à l'écart d'une lumière nue, d'un foyer ou d'autres sources d'ignition. Les appareils électriques doivent être protégés selon les normes en vigueur. Le produit peut se charger électrostatiquement. Prévoir une mise à terre des récipients, appareillages, pompes et dispositifs d'aspiration. Il est conseillé de porter des vêtements et des chaussures antistatiques. Les sols doivent pouvoir conduire l'électricité. Tenir éloigné de toute source de chaleur, d'étincelle ou de flamme ouverte. Utiliser des outils pare-étincelle. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Ne pas respirer les poussières, les particules et les pulvérisations lors de l'utilisation de cette préparation. Éviter de respirer la poussière d'aiguisage. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Protection individuelle: voir rubrique 8. Ne jamais vider le réservoir à l'aide de pression – il ne s'agit pas d'un réservoir sous pression! Toujours conserver dans des conteneurs de même matière que le conteneur original. Suivre les prescriptions légales de protection et de sécurité.

Protection contre l'incendie et les explosions:

Les vapeurs sont plus lourdes que l'air. Les vapeurs forment avec l'air des mélanges explosifs.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Demandes d'aires de stockage et de récipients

Stockage en accord avec les directives de sécurité de l'entreprise. Conserver le récipient bien fermé. Ne jamais vider le réservoir à l'aide de pression – il ne s'agit pas d'un réservoir sous pression! Interdit de fumer. Entrée interdite aux personnes non autorisées. Stocker soigneusement les récipients fermés à la verticale, pour empêcher tout écoulement du produit. Les sols doivent être conformes aux "Lignes directrices pour la prévention du risque d'inflammation dues aux décharges électrostatiques (TRBS 2153)".

Conseils pour le stockage en commun

Tenir à l'écart de substances acides ou alcalines ainsi que d'agents oxydants.

Autres indications relatives aux conditions de stockage

Respecter les indications mentionnées sur l'étiquette. Conserver dans les locaux secs et bien ventilés à une plage de température de 5 °C à 30 °C. Protéger de la chaleur et des radiations solaires directes. Conserver le récipient bien fermé. Eloigner toute source d'ignition. Interdit de fumer. Entrée interdite aux personnes non autorisées. Stocker soigneusement les récipients fermés à la verticale, pour empêcher tout écoulement du produit.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Tenir compte de la fiche des spécifications techniques. Observer le mode d'emploi.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Valeurs limites au poste de travail

xylène, mélange d'isomères

Numéro d'identification UE 601-022-00-9 / N°CE 215-535-7 / n°CAS 1330-20-7

VLA, VME: 221 mg/m³; 50 ppm

VLA, VLE: 442 mg/m³; 100 ppm

Remarque: (Peut être absorbé par la peau.)

Hydrocarbures, C9-C11, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, <2% aromatiques

N°CE 919-857-5

VLA, VME: 1000 mg/m³

VLA, VLE: 1500 mg/m³

N° de l'article: 22-1 Ahrweitex- Schnellspachtel
Date d'édition 23.03.2017 Date d'exécution 21.03.2017
Version 54.1 Date d'émission 13.03.2017

FR
Page 4 / 9

éthylbenzène

Numéro d'identification UE 601-023-00-4 / N°CE 202-849-4 / n°CAS 100-41-4

VRC, VME: 88,4 mg/m³; 20 ppm

VRC, VLE: 442 mg/m³; 100 ppm

Remarque: (Peut être absorbé par la peau.)

Indications diverses

Les valeurs indiquées sont extraites du code TRGS 900 en vigueur ou du tableau des directives VCI concernant le poste de travail.

TWA (EC): valeur limite au poste de travail

STEL (EC): valeur limite au poste de travail à court terme

DNEL:

xylène, mélange d'isomères

Numéro d'identification UE 601-022-00-9 / N°CE 215-535-7 / n°CAS 1330-20-7

DNEL court terme par voie orale (aigu), Employés:

DNEL long terme dermique (systémique), Employés: 180 mg/kg

DNEL long terme par inhalation (local), Employés: 289 mg/m³

DNEL long terme par inhalation (systémique), Employés: 77 mg/m³

DNEL court terme par voie orale (aigu), Consommateur:

DNEL long terme par voie orale (répété), Consommateur: 1,6 mg/kg

DNEL long terme dermique (systémique), Consommateur: 108 mg/kg

DNEL aigu par inhalation (systémique), Consommateur: 174 mg/m³

DNEL long terme par inhalation (systémique), Consommateur: 14,8 mg/m³

Hydrocarbures, C9-C11, n-alcane, isoalcanes, cycliques, <2% aromatiques
N°CE 919-857-5

DNEL long terme dermique (systémique), Employés: 300 mg/kg

DNEL long terme par inhalation (systémique), Employés: 1500 mg/m³

DNEL long terme par voie orale (répété), Consommateur: 300 mg/kg

DNEL long terme dermique (systémique), Consommateur: 300 mg/kg

DNEL long terme par inhalation (systémique), Consommateur: 900 mg/m³

PNEC:

xylène, mélange d'isomères

Numéro d'identification UE 601-022-00-9 / N°CE 215-535-7 / n°CAS 1330-20-7

PNEC eaux, eau douce:

8.2. Contrôle de l'exposition

Assurer une bonne ventilation. Cela peut être obtenu par une aspiration locale ou spatiale. Au cas où cela ne suffirait pas pour maintenir la concentration des vapeurs d'aérosols et des vaporisateurs en dessous de la valeur limite au poste de travail, il faut porter un appareil de protection respiratoire autonome.

Contrôle de l'exposition professionnelle

Protection respiratoire

Si la concentration du produit vaporisé est au dessus de la valeur limite au poste de travail, il faut porter un appareil de protection respiratoire autonome. Il faut respecter les limitations du temps de port selon la Loi GefStoffV en relation avec les règles pour l'utilisation d'appareils de protection respiratoires. Utiliser uniquement des appareils de protection respiratoire portant le marquage CE et le numéro de contrôle à quatre chiffres.

Protection des mains

Pour un maniement de longue durée ou répété, utiliser des gants de manutention: NBR (Caoutchouc nitrile)

Épaisseur du matériau des gants > 0,4 mm ; Temps de pénétration (durée maximale de port) > 480 min.

Suivre les instructions et les indications du fabricant lors de l'utilisation, du stockage, de l'entretien et du remplacement des gants. L'étanchéité des gants dépend de l'intensité et de la durée de l'exposition de la peau. Modèles de gants recommandés DIN EN 374

Les crèmes de protection peuvent aider à protéger les parties de la peau exposées. Après un contact, ne les utiliser en aucun cas.

Protection oculaire

En cas de risque d'éclaboussures, porter des lunettes de protection bien hermétiques.

Protection corporelle

Porter des vêtements antistatiques en fibres naturelles (coton) ou en fibres résistantes à la chaleur.

Mesures de protection

N° de l'article: 22-1
Date d'édition: 23.03.2017
Version: 54.1

Ahrweitex- Schnellspachtel
Date d'exécution: 21.03.2017
Date d'émission: 13.03.2017

FR
Page 5 / 9

Après un contact avec la peau, bien nettoyer avec de l'eau et du savon ou utiliser un détergent approprié.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. Voir chapitre 7. D'autres mesures complémentaires ne sont pas nécessaires.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles *

Aspect:

État:	liquide
Couleur:	blanc
Odeur:	caractéristique
Seuil olfactif:	Aucune donnée disponible
pH à 20 °C:	aucune information
Point de fusion/point de congélation:	Aucune donnée disponible
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:	non déterminé
Point éclair:	Aucune donnée disponible
Taux d'évaporation:	Aucune donnée disponible
Inflammabilité (solide, gaz):	
temps de combustion (s):	Aucune donnée disponible
Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité:	
Limite inférieure d'explosivité:	0,8 Vol-% Méthode: Référence bibliographique
Limite supérieure d'explosivité:	Aucune donnée disponible
Pression de la vapeur à 20 °C:	14 mbar Source: xylène, mélange d'isomères
Densité de la vapeur:	Aucune donnée disponible
Densité relative:	
Densité à 20 °C:	2,32 g/cm³ Méthode: DIN 53217
solubilité(s):	
Solubilité dans l'eau (g/L) à 20 °C:	insoluble
Coefficient de partage: n-octanol/eau:	voir section 12
Température d'auto-inflammabilité:	Aucune donnée disponible
Température de décomposition:	Aucune donnée disponible
Viscosité à °C:	pâteux
Propriétés explosives:	Aucune donnée disponible
Propriétés comburantes:	Aucune donnée disponible

9.2. Autres informations

Teneur en corps solides (%):	88 Pds %
teneur en solvant:	
Solvants organiques:	12 Pds %
Eau:	0 Pds %

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

10.2. Stabilité chimique

Produit stable si les conditions de stockage et d'utilisation sont respectées. Informations complémentaires sur le mode de stockage approprié: voir chapitre 7.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Tenir à l'écart d'acides forts, de bases fortes et d'agents oxydants puissants, afin d'éviter des réactions exothermiques.

10.4. Conditions à éviter

N° de l'article: 22-1
Date d'édition: 23.03.2017
Version: 54.1

Ahrweitex- Schnellspachtel
Date d'exécution: 21.03.2017
Date d'émission: 13.03.2017

FR
Page 6 / 9

En présence de températures élevées, il peut se former des produits de décomposition dangereux.

10.5. **Matières incompatibles**

10.6. **Produits de décomposition dangereux**

En présence de températures élevées, il peut se former des produits de décomposition dangereux, p. ex.: dioxyde de carbone, monoxyde de carbone, fumée, oxydes d'azote.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

Classification selon règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Il n'y a aucune donnée sur la préparation elle-même.

11.1. **Informations sur les effets toxicologiques**

Toxicité aiguë

xylène, mélange d'isomères

par voie orale, DL50, Rat: 8700 mg/kg

dermique, DL50, Lapin: 2000 mg/kg

par inhalation (vapeurs), CL50, Rat: 6350 mg/l (4 h)

Hydrocarbures, C9-C11, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, <2% aromatiques

par voie orale, DL50, Rat: > 5000 mg/kg

dermique, DL50, Lapin: > 5000 mg/kg

par inhalation (vapeurs), CL50, Rat: > 4951 mg/l (4 h)

corrosion et irritation de la peau; Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Hydrocarbures, C9-C11, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, <2% aromatiques

Peau (4 h)

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Absence de données toxicologiques.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles

Hydrocarbures, C9-C11, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, <2% aromatiques

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique), état semi-conscient:

Danger par aspiration

Hydrocarbures, C9-C11, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, <2% aromatiques

Danger par aspiration

Expériences tirées de la pratique/sur l'homme

Observation diverses:

L'inhalation de solvants, au dessus de la valeur de concentration d'activité maximale à l'emplacement de travail, peut être nocive pour la santé, par ex. irritation des muqueuses, des organes respiratoires ainsi que lésions du foie, des reins et du système nerveux central. Les signes sont: maux de tête, vertiges, fatigue, myasthénie, état semi-conscient, dans les cas les plus graves: état inconscient. Les produits vaporisés peuvent provoquer certains des effets mentionnés en raison de la résorption cutanée. Un contact prolongé ou répété avec ce produit dégraisse la peau et peut provoquer une irritation de contact non-allergique (dermatose de contact) et/ou risque de provoquer une résorption des substances nuisibles. Des projections dans les yeux peuvent provoquer des irritations et des lésions réversibles.

Evaluation résumée des propriétés CMR

Les composants de ce mélange ne satisfont pas aux critères de classification CMR 1A ou 1B conforme CLP.

Remarque

On ne dispose d'aucune donnée sur la préparation elle-même.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

appréciation générale

Classification selon règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

On ne dispose d'aucune donnée sur la préparation elle-même.

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

12.1. **Toxicité**

Hydrocarbures, C9-C11, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, <2% aromatiques

Toxicité pour le poisson, CL50, Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel): > 1000 mg/l (96 h)

Toxicité pour la daphnia, EC50: > 1000 mg/l (48 h)

Toxicité pour les algues, ErC50: 1000 mg/l

N° de l'article: 22-1 Ahrweitex- Schnellspachtel
Date d'édition 23.03.2017 Date d'exécution 21.03.2017
Version 54.1 Date d'émission 13.03.2017

FR
Page 7 / 9

12.2. Persistance et dégradabilité

Absence de données toxicologiques.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Absence de données toxicologiques.

12.4. Mobilité dans le sol

Absence de données toxicologiques.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

12.6. Autres effets nocifs

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

**Élimination appropriée / Produit
Recommandation**

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes précautions d'usage. Élimination conformément au Règlement 2008/98/CE en matière de déchets et déchets dangereux.

Liste des propositions pour les code déchets/désignations des déchets selon le CED

080409 déchets de colles et mastics contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses

conditionnement

Recommandation

Les emballages non pollués et complètement vides peuvent être destinés à un recyclage. Les fûts non conformément purgés constituent des déchets spéciaux.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Cette préparation n'est pas classée dangereuse selon les règles internationales en matière de transport de matières dangereuses (ADR/RID, IMDG, ICAO/IATA).

14.1. Numéro ONU

Aucune donnée disponible

14.2. Nom d'expédition des Nations unies

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Aucune donnée disponible

14.4. Groupe d'emballage

Aucune donnée disponible

14.5. Dangers pour l'environnement

Transport par voie terrestre (ADR/RID) Aucune donnée disponible

Marine polluant Aucune donnée disponible

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Transport uniquement dans des conteneurs fermés, en position verticale et sûrs. Assurez-vous que les personnes qui transportent le produit sachent ce qu'il faut faire en cas d'accident ou de naufrage.

Précautions de manipulation: voir paragraphes 6 - 8

Indications diverses

Transport par voie terrestre (ADR/RID)

code de restriction en tunnel -

Transport maritime (IMDG)

Numéro EmS Aucune donnée disponible

Transport aérien (ICAO-TI / IATA-DGR)

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

non applicable

RUBRIQUE 15: Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Réglementations EU

Directive 2010/75/UE sur les émissions industrielles

valeur de COV (dans g/L): 271

Directives nationales

Notice explicative sur la limite d'occupation

Tenir compte des restrictions prévues par le décret relatif à la protection de la mère (92/85/CEE) concernant les femmes enceintes ou allaitant.

Tenir compte des restrictions prévues par la loi sur la protection des jeunes travailleurs (94/33/CE).

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

les substances suivantes dans cette préparation ont fait l'objet d'une évaluation chimique de sécurité:

N°CE n°CAS	Désignation chimique	Numéro d'enregistrement REACH
215-535-7 1330-20-7	xylène, mélange d'isomères	01-2119488216-32
919-857-5	Hydrocarbures, C9-C11, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, <2% aromatiques	01-2119463258-33
202-849-4 100-41-4	éthylbenzène	01-2119489370-35
245-018-1 22464-99-9	L'acide 2-éthylhexanoïque, le sel de zirconium	01-2119979088-21

RUBRIQUE 16: Autres informations

Texte intégral de la classification suivant la section 3:

Flam. Liq. 3 / H226	Matières liquides inflammables	Liquide et vapeurs inflammables.
Acute Tox. 4 / H312	Toxicité aiguë (dermique)	Nocif par contact cutané.
Acute Tox. 4 / H332	Toxicité aiguë (par inhalation)	Nocif par inhalation.
Skin Irrit. 2 / H315	corrosion et irritation de la peau	Provoque une irritation cutanée.
Eye Irrit. 2 / H319	Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Provoque une sévère irritation des yeux.
Asp. Tox. 1 / H304	Danger par aspiration	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
STOT RE 2 / H373	Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée)	Risque présumé d'effets graves pour les organes (indiquer tous les organes affectés, s'ils sont connus) à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
STOT SE 3 / H335	Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)	Peut irriter les voies respiratoires.
STOT SE 3 / H336	Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
Aquatic Chronic 3 / H412	Danger pour l'environnement aquatique	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
Flam. Liq. 2 / H225	Matières liquides inflammables	Liquide et vapeurs très inflammables.
Repr. 2 / H361d	Toxicité pour la reproduction	Susceptible de nuire au fœtus.
Aquatic Chronic 4 / H413	Danger pour l'environnement aquatique	Peut être nocif à long terme pour les organismes aquatiques.

Abréviations et acronymes

ADR	Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route
VLA	valeur limite au poste de travail
CAS	Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)
CLP	Regulation (EC) No 1272/2008 on the classification, labelling and packaging of substances and mixtures
CMR	Les substances classées comme cancérogènes, mutagènes ou toxiques pour la reproduction
DIN	Institut allemand de normalisation / Norme industrielle allemande
DNEL	Derived No-Effect Level (REACH)
EINECS	European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

Fiche de données de sécurité
conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)
conforme Règlement (CE) N° 453/2010



N° de l'article: 22-1
Date d'édition 23.03.2017
Version 54.1

Ahrweitex- Schnellspachtel
Date d'exécution 21.03.2017
Date d'émission 13.03.2017

FR
Page 9 / 9

IATA	International Air Transport Association
IMDG Code	International maritime code for dangerous goods
LC50	Lethal concentration, 50 percent
DL50	Lethal dose, 50 percent
OECD	Organization for Economic Cooperation and Development
PBT	Persistent, bioaccumulable and toxic substances
PNEC	Predicted No-Effect Concentration (REACH)
REACH	Registration, Evaluation, Authorisation and Restriction of Chemicals
RID	Règlement concernant le transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer Règles techniques de fiabilité
VOC	Composés organiques volatils
vPvB	Très persistant, très bioaccumulable

Sources de données:

Les indications proviennent d'ouvrages de référence et de la littérature.

Indications diverses

Classification selon règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Procédure de classification: Méthode de calcul.

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles ainsi qu'aux dispositions nationales et communautaires en vigueur. Le produit ne doit pas, sans autorisation écrite, être affecté à un autre usage que celui indiqué au chapitre 1. L'utilisateur doit comprendre toutes les mesures nécessaires à prendre pour répondre aux exigences spécifiées dans les lois et les règlements locaux. Cette feuille de données de sécurité décrit les procédures de sécurité de notre produit et ne garantit pas les propriétés du produit.

* Les données ont été modifiées par rapport à la version précédente